

Inspection commune préalable

Date :

Avant le début de l'opération, les chefs d'entreprise (utilisatrice et intervenante(s)) doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations qui s'y trouvent, et du matériel éventuellement mis à la disposition de la ou des entreprise(s) intervenante(s).

Document associé:

- ☐ Plan de prévention :
☐ Plan de prévention régie :
☐ Autre :

Intitulé de l'opération	Adresse de l'opération
.....	

Entreprise utilisatrice	Entreprise / équipe extérieure 1	Entreprise / équipe extérieure 2
Raison sociale – coordonnées Tél. : Fax :	Raison sociale – coordonnées Tél. : Fax :	Raison sociale – coordonnées Tél. : Fax :
Nature de l'intervention (régie) :	Nature de l'intervention :	Nature de l'intervention :
Effectif prévisible (régie) :	Effectif prévisible :	Effectif prévisible :
Date d'arrivée : Durée prévisible :	Date d'arrivée : Durée prévisible :	Date d'arrivée : Durée prévisible :

Objectifs de l'inspection commune préalable :

Il s'agit notamment de :

- ☐ Délimiter le secteur de l'opération
- ☐ Matérialiser les zones de ce secteur qui peuvent présenter des dangers pour les travailleurs
- ☐ Indiquer les voies de circulation que sont autorisés à emprunter les travailleurs, les véhicules et engins de toute nature appartenant aux entreprises
- ☐ Localiser les installations sanitaires, vestiaires et locaux de restauration
- ☐ Définir les voies d'accès aux locaux et installations mis à la disposition des travailleurs
- ☐ Localiser les locaux et emplacements pour le stockage des matériels et le stationnement des véhicules des entreprises / équipes extérieures et définir les moyens pour matérialiser ces zones
- ☐ Définir les raccordements aux réseaux existants sur le site des matériels, installations et dispositifs introduits par les entreprises extérieures
- ☐ Préciser les consignes propres à l'entreprise utilisatrice et s'appliquant à l'opération, notamment le permis de feu, l'attestation de consignation/déconsignation, le protocole de sécurité, les règles de circulation, ...
- ☐ Décrire les opérations à accomplir, les matériels utilisés et les modes opératoires afin de détecter les phases

□

[illegible]

Au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable, les chefs des entreprises utilisatrice et extérieures procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels.

[illegible]

Consignes et instructions particulières au lieu de l'opération
(Consignes en vigueur sur le lieu de l'opération : en cas d'incendie, les règles de circulation, port de certains équipements de protection spécifiques, ...)

(Consignes en vigueur sur le lieu de l'opération : en cas d'incendie, les règles de circulation, port de certains équipements de protection spécifiques, ...)

Participants à l'inspection commune préalable	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Entreprise utilisatrice	Entreprise / équipe extérieure 1	Entreprise / équipe extérieure 2
Nom & prénom / fonction / Date & signature	Nom & prénom / fonction / Date & signature	Nom & prénom / fonction / Date & signature